

## **CONTRIBUTION DU GFII POUR LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU SENAT SUR LA SOUVERAINETE NUMERIQUE**

Le monde numérique est complexe, multi-facettes, et de ce fait incertain. Il évolue très rapidement, sur des sujets parfois peu ou mal défrichés, souvent sous l'influence des modes et du marketing.

Depuis quarante ans, le GFII – Groupement Français de l'Industrie de l'Information, travaille sur ces thématiques de manière pragmatique, approfondie et apolitique en combinant l'expertise des acteurs publics et des acteurs privés. Il est un chercheur de pistes (« path finder ») opérant sur toute la chaîne de valeur, soit de la production à la diffusion et transformation du contenu et, maintenant de la data, mais toujours dans le domaine de l'information professionnelle.

Pour ce faire, il anime dix groupes de travail sur des sujets qui sont au cœur de la transformation numérique et de certaines politiques de l'Etat et de l'Europe : données publiques et open data, science ouverte, modèles économiques et commercialisation de la donnée, RGPD ou encore sourcing et analyse de l'information stratégique en sont quelques exemples.

Le groupe de travail « Données Publiques et Open Data », actif depuis plus de 20 ans, traite dans son périmètre tous les types de données sophistiquées et complexes : géographiques, juridiques, de santé, de mobilité, d'entreprise etc. De par le large prisme des expertises qu'il combine, il a régulièrement contribué au débat public et à l'évolution des différents textes réglementaires français et européens. Vous retrouverez l'ensemble des contributions du GFII sur son [site internet](#), dont notamment une position sur la révision de la [directive PSI III](#) ou encore sur les [Données d'Intérêt Général](#) récemment publiées.

Ce groupe de travail œuvre depuis l'origine sur des sujets polymorphes et d'avenir. C'est donc tout naturellement que ses réflexions le conduisent à aborder la question de la souveraineté numérique par le prisme de l'open data, sans pour autant avoir travaillé ce sujet dans sa globalité.

**La souveraineté numérique est en effet un enjeu capital pour la France et l'Europe.**

« La donnée est l'or noir du XXIème siècle »: cette incantation originelle tarde à produire ses premiers fruits concrets et le bilan de l'Open Data depuis sa mise en œuvre semble indiquer qu'une ouverture totale des données est :

- de façon générale, un principe inadapté aux différents besoins : l'open data part du principe qu'il n'existe qu'un seul cercle d'usages et de réutilisateurs. En réalité, il existe plusieurs cercles :
  - o l'émetteur / « producteur » de données (publiques), ou certains de ses services,
  - o d'autres administrations pour l'exercice de leur mission qui vont être habilités à tout voir, à tout utiliser,
  - o et ceux qui ne pourront voir, ou utiliser, qu'une partie des données : les réutilisateurs, citoyens ou professionnels.

Avec le recul, il apparaît aujourd'hui nécessaire de considérer l'accès aux données avec des notions de droits et d'habilitation différents, tout en respectant celle de « catégories comparables de réutilisation », telle que mentionnée à nouveau dans la récente directive 2019/1024 concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public (refonte), et ce, afin d'obtenir in fine une offre, certes issue de la même base de données, mais dédiée à chaque cercle de réutilisateurs.

- de façon particulière, une menace potentielle pour la souveraineté numérique de la France et de l'Europe : en effet, dès lors que des données passent dans le domaine public, elles perdent par essence leur caractère souverain et peuvent être réutilisées sans contrôle aucun ni des finalités, ni des réutilisateurs.

Sans les distinctions de niveaux d'accès évoquées plus haut qui pourraient constituer des « garde-fous », la question de la souveraineté ne pourra être réglée. Par ailleurs, la non prise en compte, dans le périmètre, des coûts de constitution des bases de données et de diffusion des données fragilise les opérateurs en place, au risque de remettre en question sinon leur existence du moins certaines de leurs activités. En ce sens, il est possible d'affirmer que la stratégie d'ouverture des données de la France et de l'Europe, dont le GFII connaît bien les objectifs est certes « généreuse » mais constitue également une forme de déni inconscient de souveraineté.

Le GFII a bien relevé que le Premier Ministre considérait<sup>1</sup> que « *la donnée [devait] désormais être vue comme une infrastructure essentielle et critique du fonctionnement de l'économie et de l'Etat [et que] la maîtrise de la production de la donnée, de son utilisation et de sa valorisation relève d'enjeux que l'on peut qualifier de souverain* ». Le premier bilan (attendu pour septembre) sur la mise en œuvre de la politique de l'Open Data et de ses impacts devrait logiquement mettre en lumière ces enjeux de souveraineté.

La lecture du récent rapport de l'Assemblée Nationale « Rétablir la souveraineté de la France et de l'Europe et protéger nos entreprises des lois et mesures à portée extraterritoriale », établi par Raphaël Gauvain, Député de Saône-et-Loire, et en particulier des chapitres relatifs au « Cloud Act (Claryfying Lawful Overseas Use of Data Act) » américain, n'a pas manqué d'interpeller le GFII. Certes, il n'est pas question dans ce rapport des données publiques, ni même des données dites

---

<sup>1</sup> Dans son courrier du 4 mars en réponse au référé de la Cour des comptes sur la valorisation des données de certains opérateurs de l'Etat (cf. <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-valorisation-des-donnees-de-lign-de-meteo-france-et-du-cerema>)

« d'intérêt général » qui sont d'ailleurs mentionnées, mais cela laisse songeur quant à une ouverture peu ou pas maîtrisée en termes de finalités et de réutilisateurs.

Au-delà des difficultés opérationnelles pointées par les producteurs publics, reconnues par la Cour des comptes, et soulevées à nombreuses reprises par les réutilisateurs, entre autres professionnels, et qui doivent être résolues, le GFII considère que l'Open Data devrait d'abord être appliqué de façon positive et avec discernement, notamment :

- soit au titre de l'indépendance de l'Etat (domaines régaliens en particulier) ;
- soit au titre de l'exercice d'une politique de rayonnement et d'influence de la France, dans des domaines spécifiques choisis ;
- soit au titre du concept essentiel de donnée pivot ou donnée de référence (dans la définition initiale proposée et portée par le GFII, il s'agissait de données (voire de bases de données) considérées comme identifiantes par l'administration ou par l'usage, pour nommer ou identifier des produits, des entités économiques, des territoires ou des acteurs (personnes physiques et morales) ; ces référentiels sont indispensables pour lier des bases de données de nature hétérogène et construire tout nouveau service).

Dans les trois cas, la mise en place des financements nécessaires à la production et à la diffusion de données interopérables et de qualité est un préalable.

La période de deux ans qui vient de s'ouvrir pour transposer la directive 2019/1024 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 *concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public* constitue une réelle opportunité pour améliorer la mise en œuvre en France, et en Europe, d'une politique Open Data qui intégrerait également la dimension de la souveraineté numérique.

---

**Le GFII, Groupement Français de l'Industrie de l'Information**, est une association regroupant quatre-vingts acteurs issus du secteur public et du secteur privé réunis par la même volonté de travailler sur les enjeux technologiques, juridiques et économiques des applications liées aux contenus et aux données. Il travaille en continu depuis quarante ans sur les thématiques liées au numérique de manière pragmatique, approfondie et apolitique en combinant l'expertise des acteurs publics et des acteurs privés. Il leur permet de se rencontrer, de confronter et d'échanger leurs points de vue afin de trouver ensemble les solutions concrètes et réalistes qui permettront de soutenir le développement d'une filière numérique française experte et compétitive.

**Contact** : Margo Dessertenne, Déléguée Générale / [dg@gfii.fr](mailto:dg@gfii.fr) – 01 43 72 96 52